

Rôle du référent créneau

Cette note concerne les créneaux "normaux" (par opposition aux créneaux nocturnes, qui sont régis par des conventions spécifiques). Selon le règlement des gymnases parisiens, il est **obligatoire** que le club dispose de référents pour chaque créneau de jeu libre. **Attention : les gardiens ne permettront aux joueurs l'accès au gymnase que si au moins un référent est présent.**

Les personnes qui acceptent d'être référentes doivent se signaler auprès du club (contact@bap75.fr). Elles devront ensuite apprendre les consignes à suivre et à faire respecter, puis pourront se procurer une carte de référent, à montrer à l'entrée du gymnase.

Quel est le rôle du référent ?

Le référent fait l'interface entre le gardien du gymnase et le club. Il peut y avoir un référent qui ouvre le créneau et un autre qui le ferme. Chacun doit alors se signaler au gardien. Le référent est chargé de :

- Se signaler auprès du gardien comme référent du BAP sur ce créneau.
- Ouvrir le casier et mettre les filets à disposition des joueurs pour qu'ils les installent.
- Veiller au bon déroulement du créneau et interagir avec le gardien si besoin.
- À la fin du créneau : annoncer la fin des matchs au moins 10 min avant la fin du créneau horaire, remettre les filets dans le casier et fermer le casier.
- S'assurer que tout le monde est bien sorti à l'heure de fin de créneau.
- Signer le registre, s'il y en a un, en début et/ou en fin de créneau.

Que faire en cas de blessure ?

Le référent n'est pas médecin !

Si quelqu'un se blesse, le référent effectue dans l'ordre les tâches suivantes :

1. Protéger la personne et/ou la zone d'accident (pour éviter le sur-accident).
2. Alerter le gardien pour que celui-ci soit informé et constate la situation. **C'est le gardien qui appelle les secours si nécessaire !**
3. Porter la trousse de secours du club à la personne blessée.
4. Remplir une déclaration d'accident auprès de l'agent d'accueil.

Important

Ne donnez pas de soins vous-même sauf si vous acceptez d'engager votre responsabilité individuelle. Le club se dégage de toute responsabilité vis-à-vis des soins qui pourraient être donnés à un membre par un autre membre ou non-membre. Le club encourage par ailleurs tous ses membres à se former aux premiers secours.

Que faire en cas de problème de sécurité (intrusion, altercation, alarme incendie...) ?

Le référent n'est pas agent de sécurité !

En cas de problème de sécurité, le référent alerte immédiatement le gardien et sollicite son intervention. **C'est le gardien qui appelle les pouvoirs publics si nécessaire.** Le référent se place également sous l'autorité du gardien pour tous les problèmes relatifs aux installations sportives ou parties communes (alarme incendie par exemple).